

**RESULTATS DE EMISSION SIMULTANÉE DE BONS ET D'OBLIGATIONS
ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE DU 02 SEPTEMBRE
2025**

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mardi 02 septembre 2025, à la demande de la Direction Générale des Financements de Côte d'Ivoire, l'émission Simultanée de Bons et d'Obligations Assimilables du Trésor respectivement à trois cent soixante-quatre (364) jours, trois (3) ans, cinq (5) ans, sept (7) ans pour un montant de 60 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics de Côte d'Ivoire en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le mardi 02 septembre 2025, suivant un système d'enchères à taux et prix multiple, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (en FCFA)	101 966 140 000
Dont ONC	0
Montant retenu (F CFA)	65 999 140 000
Dont ONC	0
Montant Net	62 481 660 367
Taux de couverture	169,94%

Résultats de l'émission	BAT - 364 jours	OAT - 3 ans	OAT - 5 ans	OAT - 7 ans
Montant global des soumissions (en FCFA)	48 542 000 000	19 186 000 000	21 162 000 000	13 076 140 000
Dont ONC	0	0	0	0
Montant retenu (en FCFA)	12 575 000 000	19 186 000 000	21 162 000 000	13 076 140 000
Dont ONC	0	0	0	0
Montant Net	11 772 822 867	18 854 736 000	19 680 672 000	12 173 429 500
Marginal	6,50%	95,00%	93,00%	92,05%
Moyen Pondéré	6,31%	98,27%	93,00%	93,10%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	6,74%	6,10%	7,43%	7,24%
Nombre de soumissions	17	6	4	4
Nombre de Participants directs	10	4	4	3
Taux d'absorption	25,91%	100,00%	100,00%	100,00%

UMOA-Titres remercie, au nom de la Direction Générale des Financements de Côte d'Ivoire, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 02 septembre 2025

Le Directeur de UMOA-Titres

Oulimata NDIAYE DIASSE